

## AVERTISSEMENT

**A VENDRE** à des conditions très avantageuses et à des termes de paiement faciles pour l'acquéreur. **UNE TERRE** située dans la Paroisse de St. Isidore à une lieue de distance de l'Eglise, bien boisée en Pin, Epinette et autres bois, de trois arpents de front sur vingt-cinq de profondeur, sa dévotion sur le grand chemin qui conduit à la Paroisse Ste. Martine et aux Etats-Unis. Cette propriété offre des grands avantages pour les commerçans en bois, qui en tirant parti du bois trouveront un sol très productif.

Pour plus grandes particularités et les termes de paiement on pourrait s'adresser à cette Imprimerie ou au Propriétaire Soussigné.

**HYACINTHE GUERIN.**

Laprairie, 11 Décembre, 1834.

## AVIS.

**LE SOUSSIGNE** fait ses remerciemens à ses amis et à tous ceux qui ont bien voulu l'encourager depuis qu'il a la direction de **L'HOTEL CANADIEN** dans ce Village, il espère que les **VOYAGEURS** qui voudront bien le visiter trouveront chez lui en tous temps un Assortiment choisis de meilleurs **LIQUEURS**; il aura toujours prêt, des **METS** aux desirs des visiteurs, et enfin tous les avantages désirables pour être bien logé.

**ECURIES** et **REMISE** dans le meilleur ordre possible.

**CHARLES GIROUX.**

Laprairie, 11 décembre, 1834.

## A REPARER ET A NETOYER, PIANO-FORTE ET HORLOGES.

**LES PERSONNES** qui ont des **PIANO-FORTES** à réparer et à accorder, ainsi que des **HORLOGES** ou **PENDULES** à nettoyer ou à arranger, peuvent s'adresser au **BUREAU** de **L'IMPARTIAL**, ou on leur indiquera une personne habile dans les deux genres.

Laprairie, 11 décembre,

## ATTENTION!!!

**MONSIEUR N. D. J. JAUMENNE**, ayant résigné la place d'Instituteur qui lui avait été conférée par Messieurs les Syndics du premier Arrondissement d'Ecole du district de Laprairie à l'honneur d'informer les pères de familles qu'il donnera chez lui, ou dans le Village, des leçons de Grammaire et d'Orthographe Française aux jeunes gens qui désireraient se perfectionner dans l'étude de cette langue. Il pourra également enseigner la Géographie et l'Arithmétique aux personnes qui le désireront.

Le prix de ses leçons sera modéré et proportionné au nombre de jeunes gens qui se réuniront.

Laprairie, 11 décembre.

## A VENDRE

### A CETTE IMPRIMERIE.

**SOMMATIONS**, Subpoena, Règles de Cour, Exécutions, Saisies Arrêts, Saisies Gageries, à l'usage des Messieurs les Greffiers des Commissaires pour la décision sommaire des petites Causes, Contrat de Vente, pour Messieurs les Notaires, et Procès Verbeaux de Saisie pour Messieurs les Huissiers.

Laprairie, 11 décembre, 1834.

Imprimé et publié tous les Jeudi

PAR

**RAYMOND ET JAUMENNE.**

CONDITIONS DE L'IMPARTIAL.

Ce Journal se publie tous les **JEUDI** soir. Le prix de l'abonnement est de **Trois Pistres** par année, outre les frais de poste, payable par trimestre et d'avance. Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant leur semestre échu, et payer leur arrérages.

On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de six mois.

### PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous 9 s. 6d. et pour chaque insertion subséquente 7 s. dix lignes et au-dessous 3 s. 4d. et 10d. pour chaque insertion subséquente. Au-dessus de 10 lignes, 4d. par ligne pour la première insertion, et 1d. pour chaque insertion subséquente.

Nous publierons les annonces qui nous seront adressées, jusqu'à ce que nous ayons reçu ordre discontinu.

part que dans un Village aussi considérable que le nôtre, centre d'une paroisse aussi riche, passage aussi fréquenté par les étrangers, notre vieille Eglise soit un objet de surprise pour l'œil du passant d'un autre côté la nécessité la plus impérieuse exige qu'on s'occupe de la réparer ou d'en bâtir une nouvelle, à moins qu'on ne veuille prier Dieu en pleine air, ce qui ne serait pas si agréable que dans le midi de l'Italie. Nous pouvons heureusement avancer qu'il y a quelque temps, des personnes bien intentionnées ont tenté les moyens de parvenir à cette fin, soit la pénurie d'argent soit la crainte que les intérêts eurent d'être entraînés dans de trop grandes dépenses, ses bonnes intentions ne peuvent réussir, et le projet fut ajourné. Qu'il nous soit permis de suggérer un plan, qui pourrait amener l'affaire à bonne fin, sans exiger de grands déboursés de la part des habitants, supposons que la Bâtisse coûte entre 14500 5000, la fabrique possède en caisse au de la de 12000. D'après les informations que nous avons prises nous savons que Monseigneur notre Evêque a permis, que cette somme fut appliquée pour l'intérieur de la nouvelle Eglise, et cette somme, était plus que suffisante pour l'intérieur, d'appliquer le surplus à l'extérieur, or pour parvenir à exécuter facilement cette entreprise il faudrait établir un devis exact des ouvrages à faire pour l'intérieur accompagné d'une estimation approximative de la somme qu'ils coûteraient, en ayant soin de ne point estimer les choses trop bas. Cela fait, on saura la somme dont on pourra disposer pour le dehors. En second lieu comme l'expérience a déjà démontré qu'il est presque impossible d'obtenir en argent une cotisation de chaque habitant propriétaire de terre ou emplacement, nous serions d'avis que des souscriptions fussent ouvertes pour obtenir des journées de travail manuel et des journées de charriage; par ce moyen il ne restera plus que la maçonnerie, et partie de la charpente, nous disons partie parce qu'on la donnant à l'entreprise on pourrait fournir une certaine quantité de bras qui auraient sou-

crit. D'après ce calcul il resterait encore une forte somme d'argent à payer ce que d'après notre opinion, pourrait se faire au moyen des revenus de l'ancienne Eglise qui continuerait à exister jusqu'à ce que l'autre fut achevée, de manière que l'entrepreneur aurait tous espede de garantie pour la sûreté de ces paiements. Et en supposant même que l'ancienne Eglise ne fournirait pas pour payer le tout, la nouvelle pourrait aisément y suppléer pourvu que l'entrepreneur donna un délai nécessaire ce qui serait aisé de trouver en payant un peu plus cher ce qui équivaldrait à un emprunt avec intérêt et aurait en outre l'avantage d'éviter beaucoup de démarches et de désagréemens.

Nous soumettons l'opinion que nous venons d'émettre au jugement de nos lecteurs.

Il est certainement dans la Paroisse des gens d'une grande expérience et bien plus capable que nous de porter un jugement sur cette affaire importante. Mais comme par la profession que nous venons d'embrasser nous sommes engagés à travailler au bien public, nous espérons que si nos lecteurs n'adoptent pas notre plan en entier ils pourront, nous aimons à le croire, y trouver quelques idées pour parvenir au résultat désiré.

**Les Héritiers PUNIS**—Nous donnons cette anecdote au commencement de l'année, dans l'espoir qu'elle pourra servir de leçon salutaire et arrêter quelque père de famille qui, pendant le cours de cette année, serait sur le point de commettre la faute dont le héros de l'aventure a été la victime.

Un homme veuf et possesseur d'une fortune considérable qu'il avait amassée par son industrie et son travail avait plusieurs enfans qu'il aimait beaucoup, quand ils furent en âge d'être établis, il se maria tous avantageusement et comme il se confiait dans leur amour filial, il partagea tout son bien entre eux, en ne se réservant rien que la faculté de vivre alternativement chez Pun et chez l'autre, comme cela lui plaisait le mieux.

A peine l'acte de donation fut-il rédigé, à peine les enfans furent-ils en possession des biens, que le père trouva le moyen d'appeler à son héritage un plus grand nombre de gens qu'on n'eût plus rien à attendre de lui, on le négligea et loin d'avoir pour lui l'attention qu'on lui prodiguait, quand il eût été maître de son bien, on le traita souvent avec dédain chez ses fils, et chez ses gendres, on lui donnait toujours la plus mauvaise chambre et l'on punissait son indigence jusqu'à le faire manger à l'office ou à la cuisine, quand il y avait du monde à dîner.

Acrablé par un tel traitement et blessé jusqu'au cœur par l'ingratitude de ses enfans, le va-

heureux père résolu de s'en venger tout en améliorant son sort.

Il fut un jour trouver un de ses anciens amis et le pria de lui prêter 5000 francs en ecus, promettant de les lui remettre le lendemain matin. Muni du sac qui contenait la somme, il le porte dans sa chambre qu'il occupait chez une de ses filles et à la soirée, pendant que la plupart de ses enfans étaient réunis dans une salle basse, il se mit à compter les ecus, à plusieurs reprises, et en ayant soin de les faire sonner de manière à être entendu d'en bas. On peut croire qu'au premier son toutes les oreilles furent aux aguets et que l'étonnement de ces enfans ayés fut à son comble quand ils entendirent le son flateur se prolonger bien avant dans la nuit. On ne pouvait deviner d'où provenait cet argent, mais chacun se promit de faire ses efforts pour l'accaparer.

Dès le lendemain matin, la maîtresse de la maison, fut rendre visite à son père (de voir dont elle ne s'acquittait jamais auparavant) et ses yeux furent agréablement surpris à la vue d'un grand coffre que son père avait fait apporter dans la soirée. Après les compliments d'usage elle amena adroitement la conversation sur le bruit qu'elle avait entendu. Le père répondit que, craignant ce qui lui était effectivement arrivé, il n'avait pas voulu être entièrement à la merci de ses enfans et qu'il s'était réservé une rente considérable, que le bruit qui avait frappé ses oreilles provenait de l'argent du capital de cette rente qu'on lui avait remboursée et que son intention était de le conserver jusqu'à sa mort, pour le laisser à ceux de ses enfans qui se comporterait convenablement envers lui; la dame se confondit en excuses, rejetant le tout sur ses occupations de mère de famille le père l'écouta en souriant et dit à chacun de ses enfans, qu'il garderait son argent jusqu'à sa mort et qu'alors il deviendrait le partage de ceux d'entre eux dont il serait le plus satisfait.

Il retira tout le fruit qu'il attendait de son stratagème, au lieu d'être traité avec indifférence ou l'accablait de prévenances et de politesse c'était à qui le logerait le plus longtems et lui procurerait le plus de plaisirs, chacun tâchait, en un mot, par une conduite pleine de soins et d'attentions, de faire oublier ses torts antérieurs, le vieillard mena ainsi pendant douze années, la vie la plus douce, changeant souvent de logement, choyé et caressé partout.

Quand il sentit sa fin approcher il dit à ses enfans que son testament était dans le coffre avec le restant de sa fortune et qu'après sa mort, un ami, qu'il leur désigna leur remettrait la clef, à peine eut-il fermé les yeux, que ses enfans épressés de se partager une somme qu'ils supposaient considérable, eurent demandé la clef, elle leur est remise, ils ouvrent le coffre mystérieux, mais qu'y trouvent-ils? Un tas de pierres, sur lequel il y avait une buche qui portait cette inscription. "Pour assommer les pères assez imbécilles pour abandonner de leur vivant, leurs biens à leurs enfans."

## AVIS DIVERS

**LE SOUSSIGNE** fait ses remerciemens à ses Amis et au Public en général, qui ont bien voulu l'encourager depuis qu'il tient une **MAISON D'ENTRETIEN PUBLIC**, et à l'honneur de les informer qu'il continue à la même place sous le Nom.

### D'HOTEL DE ST. PHILLIPPE.

Près de l'Eglise ou il y a un **GRAND MAI** et qu'il est prêt à recevoir tous les **VOYAGEURS**, avec la plus grande reconnaissance.

Il aura en tous tems des **METS & LIQUEURS**, aux desirs des **VISITEURS** et enfin tous les avantages pour être bien logé. **LITS**.

Bonnes **ECURIES** et **REMISES** pour loger les Chevaux. On trouvera en tous tems des **Voitures** d'hiver et d'été en bon ordre.

**FREDERICK SINGE.**

St. Philippe, 15 Décembre, 1834.